CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 septembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s): (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), Mme TOLLOT (représentée par M. BARRON),

Membre(s) absent(s) excusé(s): (1) Mme DESOCHE

Membre(s) absent(s): (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation: 11 septembre 2007

Délibération n°: 52-2007

Objet : Centre Social Fontaine d'Ouche - règlement intérieur pour l'utilisation des salles

Le Centre social du quartier Fontaine d'Ouche est sollicité pour mettre à la disposition des associations des salles pour la pratique d'activités ou pour des réunions.

Il a été établi un règlement d'utilisation des salles.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les dispositions de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 7 SEP. 2007

Registre: 1 DAGL: 1

DIS: 1

Destinataires:

Préfecture: 1

Receveur Municipal: 2

Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente.

Françoise TENENBAUM



19 SEP. 2007